

Annexe 1

Profession de foi de Maurine Péron

Procès-verbal de la réunion de la commission de la formation et de
la vie universitaire
du 24 février 2014

Candidature à la Vice-Présidence Etudiante de l'Université d'Angers.

Profession de foi de Maurine Péron,

Etudiante en Licence de Lettres Modernes

Me contacter :

- maurine.peron@etud.univ-angers.fr
- 06 77 43 51 54



La Vice-Présidence étudiante est d'abord un rôle de représentation de l'Université.

Le rôle premier de la vice-présidence étudiante est de représenter l'Université. A la fois étudiante, et donc représentante des usagers du service public, et membre de la direction de l'Université, la vice-présidence étudiante est un outil de l'Université toute entière, aussi bien au sein de la communauté universitaire qu'auprès de la société civile.

Auprès de la société civile, la Vice-présidente étudiante représente l'Université. Pas une association, pas un syndicat, pas un groupe d'étudiants, mais l'Université. Tous les interlocuteurs de l'Université n'ont pas la même fonction, mais tous sont essentiels à la réussite de ses missions : la formation, la recherche et l'insertion professionnelle. Le premier de ces interlocuteurs est le CROUS, afin que les missions de service public de celui-ci soient accomplies jusque dans chacune des antennes universitaires. Parce que je suis persuadée que les conditions sociales de vie des étudiants sont déterminantes pour leur réussite universitaire, il faut également que l'Université réponde présente auprès de chacun des acteurs de la vie étudiante. Ainsi, le Vice-Président étudiant doit être présent auprès des services de santé, pour que la santé des étudiants ne soit pas oubliée.

La Vice-Présidente Étudiante doit également être présente auprès des collectivités, qui ont à leur charge le transport, afin que celui-ci ne soit pas un facteur discriminant pour la réussite ainsi que pour la qualité de vie des étudiants sur Angers. La Vice-Présidente Étudiante doit également maintenir un lien avec tous les vecteurs d'animation culturelle, afin qu'être étudiant rime au mieux avec ouverture d'esprit. Dans l'optique de l'égalité entre les étudiants et de l'harmonisation entre les formations d'enseignement supérieur, la Vice-Présidente Étudiante devra porter une attention toute particulière sur les projets de mutation de l'enseignement supérieur, allant dans le sens d'une unification de celui-ci au sein de l'Université, en étant également un relais universitaire auprès des formations extra universitaires, telles que les études paramédicales, les écoles d'architecture ou encore les écoles d'ingénieur.

Ce rôle de représentation, je m'engage à le tenir tel quel, en tant que représentant de l'Université d'Angers, sans partisanisme, si je suis élue à la Vice-Présidence de l'Université d'Angers.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les grands axes de notre projet pour les 2 ans à venir, et je suis à votre disposition pour en discuter plus amplement.

I. Vie étudiante, culture et développement associatif

1. Le FSDIE et le pôle culturel : cœur du soutien aux associations

i. L'objectif principal : le développement de la culture

La dynamique engagée sous la nouvelle Vice-présidence à la culture ne peut être remise en cause, et ce projet s'inscrit dans une perspective de continuité. Chaque année, des reliquats sont présents dans le budget FSDIE, ce qui représente des opportunités manquées. En ce sens, je soutiendrais l'émergence et l'accompagnement des initiatives étudiantes souhaitant effectuer des demandes FSDIE, en particulier dans les thématiques culturelles, de la solidarité, de la citoyenneté et de la culture scientifique pour permettre l'émergence de nouvelles formes d'engagement étudiant.

Les référents FSDIE élus dans les différents conseils de gestion des composantes doivent pouvoir prendre toutes leurs responsabilités et se voir attribuer des prérogatives supplémentaires. C'est en les mettant en contact direct avec les étudiants porteurs de projets que nous pourrions leur permettre de développer une dynamique supplémentaire au sein de chaque composante.

Des réunions des référents FSDIE, à hauteur d'un minimum de 2 par ans, doivent permettre des échanges, des remontées des problématiques rencontrées, un suivi ainsi qu'un bilan. Ce bilan devra aussi servir à développer un dossier composé des bonnes pratiques du référent FSDIE, de façon à ce que le changement de référent n'entraîne pas de rupture dans le suivi des dossiers, mais qu'une continuité soit assurée. Dans cette même optique, les référents FSDIE doivent pouvoir conseiller les étudiants souhaitant créer des associations, avec le soutien du Pôle Culturel.

ii. Développement d'un volet social sur le FSDIE.

Dans le cadre du FSDIE, une possibilité d'apporter des aides sociales aux étudiants existe. C'est à travers la création d'une commission regroupant des élus de l'ensemble des collèges, ainsi que des représentants du SUMMPS tel une assistante sociale, une psychologue ou un médecin que les dossiers de demande d'aides sociales seront examinés. Cette aide pourrait venir en complément du FNAU, mais aurait surtout vocation à toucher une population d'étudiant en difficulté n'entrant pas dans les critères du FNAU. Dans sa mise en œuvre, l'ouverture de ce fond s'effectuerait à hauteur de 5% du FSDIE pour ne pas toucher à l'objectif initial du FSDIE qui est le soutien aux initiatives. Cette commission serait par ailleurs amenée à faire un bilan dès la première année pour juger de la cohérence des critères, de la demande d'aide sociale et de son fonctionnement.

Le développement de ce volet du FSDIE est aussi permis grâce aux reliquats du FSDIE des années précédentes (plus de 40 000 euros) ainsi qu'aux 10% non utilisés de l'année dernière.

iii. Expansion et développement de la « Carte Culture Université d'Angers »

L'initiative engagée par le pôle culturelle de la création de la carte culture de l'Université d'Angers ouvre de réelles possibilités de participation aux activités culturelles du territoire angevin. Je soutiens un développement et une diffusion en plus grand nombre de cette carte. En tant que représentante de l'Université auprès de la société civile, j'engagerai un discours avec de nouveaux partenaires potentiels afin de permettre un accès à la culture de plus en plus important, en lien avec la direction de la culture. Je soutiendrai les initiatives de développement de cette carte et développerai une communication à ce sujet auprès de l'ensemble des composantes de l'Université.

iv. Les évènements

La Fête de la rentrée étudiante, cette année renommée "Campus Day", était une très belle réussite. C'est dans une perspective de continuité que nous travaillerons à la rendre encore plus attractive pour les étudiants, en particulier en contactant l'ensemble des associations étudiantes pour les inviter à prendre une initiative, et tout du moins à tenir un stand. Rendre cet évènement plus dynamique passera aussi par la poursuite d'activités plus tard le soir directement sur le campus universitaire, en accord avec la réglementation et les possibilités offertes par le Pôle Culturel et l'Université.

Les propos discriminatoires et racistes sont de plus en plus présents sur nos campus universitaires, et ce sont des propos inacceptables dans le milieu étudiant. Face à ce constat, l'ouverture d'esprit doit se faire à travers la culture et la pédagogie. C'est dans ce cadre que nous organiserons un Festival Etudiant Contre les Discrimination, semaine composée d'expositions sur les composantes, de projections de films, de débats et se concluant par un concert, le tout portant le message de la lutte contre les discriminations.

2. Des initiatives en liens avec le SUMPPS et la prise en compte des situations particulières

i. Développement d'activité en lien avec le SUMPPS

Le SUMPPS effectue aujourd'hui des campagnes de sensibilisation relativement efficaces auprès des étudiants concernant les problématiques des MST ou encore de la consommation d'alcool en soirée par les étudiants. Tout en poursuivant ces campagnes, je propose de développer de façon plus importante la communication concernant la possibilité d'obtenir des consultations gratuitement, possibilité souvent oubliée ou méconnue des étudiants.

Par ailleurs, en travaillant sur un partenariat entre le SUMPPS et un organisme de formation au premier secours, j'ai le souhait de développer des périodes de formations aux premiers secours à destination des étudiants sur chaque composante. C'est en effet un plus pour l'étudiant ainsi que pour la communauté, développant par ailleurs un esprit de confiance mutuelle et de solidarité.

ii. Des moyens pour chaque situation

Les étudiants étrangers peuvent parfois rencontrer des difficultés lors de leur demande de titre de séjour, ou simplement lors du renouvellement. La poursuite du développement du "guichet unique" pourra permettre de faciliter les démarches administratives des étudiants concernés. C'est en particulier par le déplacement des personnels de la préfecture directement sur le campus universitaire lors des semaines d'inscriptions et de renouvellement de titre de séjour. Un tel dispositif permettra effectivement d'empêcher des cas de litiges et surtout de faciliter l'accueil des étudiants étrangers. Concernant la situation des étudiants étrangers, la question du logement devra être traitée en lien avec le CROUS, avec pourquoi pas une convention réservant un nombre de logement prédéfini, comme c'est déjà le cas pour les étudiants conventionnés par ERASMUS.

Les étudiants salariés sont quant à eux dans des situations parfois difficiles pour suivre dans de bonnes conditions leurs études. La possibilité d'obtenir une dispense d'assiduité pour les étudiants boursiers étant dans le besoin devra être discutée. Une telle possibilité se devra en effet d'être développée en accord avec les réalités des différentes composantes, de façon à permettre un fonctionnement optimal et avec l'accord de tous : la discussion devra être engagée entre étudiants, personnels et enseignants au sein du CEVU.

II. E-pédagogie et insertion professionnelle

1. La question de la e-pédagogie et du développement du numérique

Le développement du numérique au sein des formations devient de plus en plus important, et pour cause, il apporte de nouveaux outils dont l'Université doit pouvoir se saisir pour soutenir et accompagner les enseignements. En tant que Vice-présidente étudiante, je mettrai un point d'honneur à permettre le développement des services numériques, ainsi qu'à recueillir les impressions des étudiants à travers une réflexion concertée sur l'utilisation du numérique. Par ailleurs, je me porterai relais de ces concertations entre les étudiants, les services de développement du numérique et le corps enseignant.

2. L'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle étant l'une des missions de l'Université, je proposerai de mettre en œuvre des forums (ou journée) des métiers par filières (ou à minima par discipline) de façon à permettre à chaque étudiant de clarifier son projet d'orientation professionnelle. Des journées existent déjà dans certaines composantes, le but étant de les développer dans l'ensemble des composantes, avec pour objectif final de permettre aux étudiants de tisser des liens en vue de stages et d'insertion sur le marché du travail.

III. Une université acteur de son territoire

1. La Vice-Présidente Etudiante représentante des étudiants dans les mutations de l'Enseignement supérieur.

La place de la vice-présidente étudiante au sein d'un futur pôle universitaire angevin sera celle de la représentation de la voix étudiante. L'objectif de ma démarche sera de permettre à l'Université de prendre la place qui lui revient au sein de ce pôle, d'être force de propositions et d'initiatives.

Dans le cadre de la construction de l'Université Bretagne-Pays-de-la-Loire, je resterai dans une démarche similaire de propositions, d'initiatives et de partie prenante. Par ailleurs, la participation à la poursuite et le développement d'une coordination régionale des Vice-présidents étudiants sera au cœur de ma représentation et permettra en outre un échange de bonnes pratiques.

2. Poursuivre un développement en lien étroit avec les services du CROUS

Les cités Universitaires d'Angers sont des lieux de vie étudiants qui offrent un foisonnement d'initiatives possibles. Souvent sujet à l'isolement, les étudiants logeant en cité U doivent pouvoir s'organiser et être soutenu pour développer des activités sur leur lieu de vie. Actuellement, uniquement 2 cités universitaires d'Angers ont un conseil de résidence, or c'est l'ensemble des cités U qui doivent pouvoir s'en doter pour être force d'initiatives et permettre aux résidents d'organiser une vie étudiante.

Dans la même logique, les Restaurants Universitaire se doivent d'être des lieux de vie à part entière pour les étudiants : un travail sera fait en lien avec le CROUS pour pouvoir proposer l'espace disponible sur les RU au développement d'initiatives étudiantes.

3. Développer la place de l'étudiant sur le territoire

Notre cité qu'est Angers est en perpétuelle mutation. Le domaine Universitaire doit prendre toute sa place au sein du développement de la ville. C'est en particulier à travers une participation active dans les discussions préparant le projet Rives Nouvelles et l'aménagement de la halle créative au plus proche du Campus de St Serge que nous pourrions permettre une meilleure intégration de l'Université sur le territoire. Ce nouvel espace sera joignable en tramway dans quelques années par l'ensemble des campus universitaires, lieu d'émergence de projets culturels et artistiques.

Le développement de la place de l'étudiant se fera aussi par la poursuite du rapprochement avec la ville en ce qui concerne les initiatives étudiantes : possibilités en termes de location de salles municipales, possibilités d'activités avec les musées de la ville, prêt de matériel, etc. Mais c'est aussi à travers une présence aux conseils de quartiers de Belle-Beille et de St Serge/Ney/Chalouère, de façon à rapprocher les initiatives étudiantes développées sur les composantes et les habitants des quartiers concernés.

Le campus de Belle-Beille présente plusieurs cités universitaires, et la qualité de vie des étudiants résidents repose aussi sur les possibilités de déplacement, en particulier leur accès au centre-ville d'Angers par les transports publics. L'évaluation des besoins en termes de fréquence et d'amplitude horaire doit passer par une concertation avec les étudiants du Campus de Belle-Beille. C'est à l'aide de la mise en place d'un plan de déplacement étudiant que nous pourrions effectuer des propositions concernant les besoins en termes de transport.

C'est dans l'esprit d'être la Vice-Présidente de tous les étudiants que je me présente à la Vice-Présidence Etudiante de l'Université d'Angers. Toutes les énergies sont nécessaires au fonctionnement de notre Université, et c'est avec plaisir que je suis candidate.